

Rapport sur le débat plénier

Moderateur : Dirk Barrez

Table ronde :

- Ludo Vanongeval : Aminor
- Marc Pallemarts : Chef de Cabinet-adjoint au Secrétaire d'Etat Olivier Deleuze – Professeur à l'ULB
- Marc de Poortere : CFDD
- Adriaan Meirsmans : Cabinet du Ministre de la recherche Charles Picqué
- Catherine Hallet : Région Wallonne - Direction générale des ressources naturelles et de l'environnement
- Robert Herd : OCDE

Au vu des présentations et discussions qui ont eu lieu lors de la matinée, l'élaboration d'une liste d'indicateurs pour la Belgique est une tâche difficile et pourtant urgente. D'une part pour informer et mobiliser les acteurs de la société et d'autre part pour permettre l'orientation des politiques.

Les trois questions débattues dans les ateliers thématiques ont d'abord été rapportées en séance plénière et ensuite discutées. Le débat n'a certes pas permis de faire le tour de la question. Au contraire, il a fait naître de nouvelles questions susceptibles d'alimenter d'autres débats dans les mois et les années à venir tout au long de l'élaboration d'une liste d'indicateurs de développement durable pour la Belgique.

Question 1 : Quel est le cadre méthodologique le plus adéquat pour structurer des indicateurs pour un développement durable pour la Belgique ?

L'atelier qui s'est penché sur cette question a proposé une arborescence constituée d'un tronc commun d'indicateurs synthétiques accompagné d'un nombre plus important d'indicateurs plus spécifiques régionaux et sectoriels alimentés par toute une série de données de base.

Tant les techniciens que les représentants des pouvoirs politiques disent pouvoir souscrire à la proposition d'arborescence. Les réserves suivantes sont toutefois émises :

- il existe un problème important de disponibilité des données qui a jusqu'à présent déterminé le choix des indicateurs
- les données ne sont pas récoltées et structurées de la même façon dans les différentes régions
- dans le cas de l'utilisation d'un core set d'indicateurs il conviendrait d'en préciser l'objectif : sert-il à suivre l'évolution de la Belgique vers des objectifs fixés au préalable (auquel cas il conviendrait de définir de tels objectifs) ? Est-il un outil de communication avec le public ? Si tel est le cas, sous quelle forme la communication doit-elle s'établir ?

Le core set est perçu par d'aucuns comme pouvant constituer une ébauche vers la concrétisation du développement durable en Belgique. D'où la question de savoir quelle étape doit venir en premier lieu : définir des objectifs politiques ou choisir des indicateurs ? Idéalement il faudrait définir les objectifs et choisir ensuite les indicateurs susceptibles de suivre l'évolution. En réalité, les deux étapes peuvent se construire parallèlement.

Une dernière réflexion sur l'aspect méthodologique : les méthodologies présentées généralement reflètent une approche top down à savoir qu'elles sont définies par des scientifiques afin de produire des indicateurs qui sont ensuite soumis à la société civile. Il serait peut-être intéressant de concevoir une approche de co-construction. La demande existe mais elle fait face à un manque très flagrant de méthodologie scientifique à ce sujet. Ce pourrait être une piste de recherche pour l'avenir.

Question 2 : Faut-il une interaction entre le monde scientifique et la société civile ?

Les discussions en atelier préconisent de promouvoir l'interaction entre ces deux mondes, surtout via les structures existantes. Cela suffit-il ?

Pour éviter toute confusion, il convient de faire la distinction entre « consultation » et « participation ». Lorsqu'une liste d'indicateurs est soumise au grand public pour avis, il s'agit d'une consultation. Par contre la participation signifie que le public est associé à la construction de la liste d'indicateurs (cf méthodologie de co-construction citée plus haut). Il est évident que le choix d'indicateurs a des implications dans la société et que par conséquent la consultation et la participation sont importantes.

Des structures existent mais sont mal connues

Les structures permettant l'interaction entre le monde scientifique et la société civile existent mais elles sont généralement mal connues.

Au niveau fédéral, une structure comme le CFDD est-elle suffisante pour faire le lien entre le monde scientifique et la société civile ?

Pour rappel, le CFDD est composé de représentants du monde associatif (ONG environnement, développement, consommateurs), des partenaires sociaux traditionnels (syndicats, employeurs) et du monde académique. A ce titre, il regroupe suffisamment d'intérêts différents pour être représentatif de l'opinion publique, même si l'on sait que sa représentativité n'est pas absolue. Il va de soi que l'opinion publique ne peut pas être assimilée à l'avis d'un seul organe, aussi représentatif qu'il soit. Il peut en effet arriver que malgré un avis positif remis par un organe représentatif tel que le CFDD, le sujet reste controversé (la taxe sur le CO2 par exemple). Pour compléter le rôle d'avis du CFDD, il peut être envisagé d'organiser une consultation du public sur les sujets les plus délicats.

En Région wallonne, l'Etat de l'environnement fait l'objet d'une consultation organisée par le Conseil wallon de l'environnement et du développement durable (CWEDD). Cette consultation permet un retour de la part de la société civile jugé suffisant.

A Bruxelles, il existe également une structure de consultation jugée suffisante.

En Région flamande , il n'existe pas de méthodologie de participation acceptable.

Le CCPIE a réalisé l'inventaire des initiatives en matière de données environnementales qui mentionne s'il y a enquête publique ou non. (Cf site internet du CCPIE).

Participation ou lobbying ?

Il n'est pas toujours clair si les personnes qui siègent dans les conseils d'avis font de la participation ou du lobbying.

Rôle de la plate-forme

La plate-forme indicateurs participe à la construction de la concertation à tous les niveaux : entre chercheurs, entre administrations et chercheurs, avec la société civile, etc. C'est une structure encore jeune qui est en train de se créer une place. L'organisation du colloque s'inscrit notamment dans un processus de communication autour de la plate-forme.

La mise en œuvre du développement durable suppose la participation du public.

Comment mobiliser l'opinion publique ?

- il faut avant tout utiliser un langage compréhensible par tous
- il convient de développer une méthodologie scientifique de participation efficiente
- il faut susciter aussi l'intérêt des media pour qu'à leur tour ils suscitent la mobilisation des citoyens.

Faut-il une consultation sur tout ?

Vraisemblablement les citoyens sont trop souvent sollicités par les communes, provinces, régions, niveau fédéral. Les acteurs qui sont sensés animer les débats publics n'ont plus le temps de le faire à cause de cette trop grande sollicitation.

Des pistes pour l'avenir

Les questions pendantes concernent surtout la manière dont cette (ces) consultation(s) doi(ven)t se produire. Une recherche financée par les SSTC est en cours actuellement sur le sujet.

3è thème : Comment pourrait se construire une politique d'indicateurs pour un développement durable dans le paysage institutionnel belge?
--

Constat :

Jusqu'à présent, il n'existe pas de stratégie de développement durable au niveau national et le monde politique belge s'intéresse assez peu au développement durable. Pour que la situation évolue il faudrait créer un cadre institutionnel ad hoc. L'opinion publique et les obligations internationales sont perçues comme pouvant forcer la Belgique à avancer dans cette voie.

Choisir un nombre restreint d'indicateurs

Etant donnée la complexité du paysage institutionnel belge, il faut choisir un nombre restreint d'indicateurs et se focaliser sur ceux qui ont des effets à long terme. Lorsque les intérêts divergent beaucoup, il importe de trouver une mesure commune.

Etant donné le cadre institutionnel belge il est à craindre qu'il sera difficile d'obtenir un consensus sur une liste d'indicateurs. Un accord de coopération sera sans doute nécessaire. Doit-il être organisé par le niveau fédéral ?

Il semble évident qu'un accord de coopération soit nécessaire. En matières environnementales par exemple, les données sont situées presque exclusivement dans les régions. Le niveau fédéral ne peut pas à lui seul faire de statistiques fiables dans ce domaine.

Un accord de coopération a déjà été mis en place dans le cadre du plan climat belge. Il serait donc envisageable de créer un accord de coopération sur le sujet des indicateurs.

La pression internationale peut-elle jouer un rôle ?

Les indicateurs structurels développés par la commission européenne pourraient jouer un rôle moteur pour développer un set d'indicateurs de développement durable pour la Belgique. D'une part, la liste européenne peut servir de base à l'élaboration d'une liste plus large adaptée à la Belgique. D'autre part, un accord de coopération sera nécessaire dans le contexte des indicateurs structurels qui pourra être élargi à d'autres indicateurs.

Pour que la coopération se déroule au mieux, il importera de choisir des indicateurs qui représentent un intérêt pour toutes les parties.

Le rôle des indicateurs en tant qu'outil efficace de cohérence a été souligné. Dans le cadre politique belge, très divisé et cloisonné, on observe une certaine tendance au désordre dans les décisions et une perte de vision. Le fait d'être obligé de réfléchir ensemble aux indicateurs dans une perspective de développement durable et d'une vision à long terme de l'intérêt public redonne une certaine structure à l'ensemble et permet de recréer des liens entre des divisions qui étaient complètement séparées.